

A3 FORMATION-SECURITE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 15 RUE DES PYRÉNÉES 91090 LISSES
803 646 249 RCS EVRY

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS
(ARTICLE L. 232-25 AL.2 ET L. 232-26 AL.2 DU CODE DE COMMERCE)

Concernant la société suivante :

Dénomination : A3 FORMATION-SECURITE

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Numéro unique d'identification - (Siren) : 803 646 249 RCS EVRY

Représentée par :

Madame Mélissa VACOSSIN

(X) agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2025

() Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

() Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

() Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

() Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

() Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Mélissa VACOSSIN



A3 FORMATION-SECURITE
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 15 RUE DES PYRÉNÉES, 91090 LISSES

803 646 249 RCS EVRY

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025

Certifiés conformes

La Gérante
Mélissa VACOSSIN



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/07/2025			31/07/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	63 515	49 045	14 470	17 357
	Autres immobilisations corporelles	100 322	35 055	65 267	59 297
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	50 000		50 000	33 150
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	16 964		16 964	16 359
	TOTAL (II)	230 801	84 100	146 701	126 164
COMPTES DE REGULARISATION	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	260 668	12 192	248 476	255 533
	Autres créances	2 633		2 633	5 927
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	155 000		155 000	
	DISPONIBILITES	260 750		260 750	411 033
	Charges constatées d'avance	17 661		17 661	18 528
	TOTAL (III)	696 712	12 192	684 520	691 020
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		927 513	96 292	831 221	817 184

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/07/2025	31/07/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	10 000	10 000
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	425 697	368 466
	Résultat de l'exercice	98 579	57 231
Autres fonds propres	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	535 276	436 697
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	42 417	63 411
	Emprunts et dettes financières divers (3)	56 000	56 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 374	98 587
	Dettes fiscales et sociales	144 429	155 500
	DETTES DIVERSES		
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	11 725	6 990
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	295 945	380 488
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	831 221	817 184
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		98 579,30	57 230,53
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		274 927	338 141
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

A3 FORMATION-SECURITE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 15 RUE DES PYRÉNÉES
91090 LISSES
803 646 249 RCS EVRY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 NOVEMBRE 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2025 s'élevant à 98 579,30 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 98 579,30 euros

Prélèvement sur le compte « Report à nouveau » 425 696,66 euros

Solde 524 275,96 euros

En totalité au compte « réserves facultatives » qui s'élève ainsi à 524 275,96 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 535 275,96 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14 novembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance
Mélissa VACOSSIN



Fiduciaire Chouly Mongendre

29 rue de la Liberté
94300 VINCENNES
Tél. : 01 43 65 99 49

A3 FORMATION-SECURITE SARL

15, rue des Pyrénées

91090 LISSES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025

A3 FORMATION-SECURITE SARL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2025

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Nous vous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

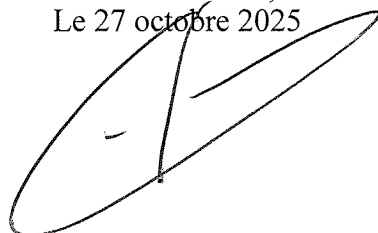
- **Conventions avec Mme Mélissa VACOSSIN**

Le montant alloué concernant sa rémunération au cours de l'exercice écoulé s'élève à un montant de 106.500,00 euros.

Les charges sociales obligatoires ont été prises en charges pour 77.495,00 euros, les cotisations facultatives pour 25.108,02 €.

Mme VACOSSIN détient un compte courant d'associé créateur pour un montant de 56.000 euros qui n'est pas rémunéré.

Fait à Vincennes,
Le 27 octobre 2025



**FIDUCIAIRE CHOULY
MONGENDRE**
Représentée par Mme CHOULY
Commissaire aux Comptes